ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LAVAL

Le directeur académique des services de l'éd ucation nationale de Mayenne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1er : Les 40 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM VEILLE	MARIE-LINE	E.P.PU ROSA PARKS 53 RUE LAMARTINE 53100 MAYENNE
MM MILOJIC GODDET	SANDRINE	E.P.PU G.S. SAINT EXUPERY 37 PLACE AUGUSTINE FOUILLEE 53000 LAVAL
M. NICOL	JEAN CHRISTOPHE	E.E.PU JULES FERRY 5 RUE REAUMUR 53100 MAYENNE
MM BOTTI LANGUILLE	CLAUDINE	E.P.PU EUGENE IONESCO 16 RUE DE CHALONS DU MAINE 53950 LA CHAPELLE ANTHENAISE
MM FRANCOIS	ANNE	E.E.PU LE CHAT PERCHE RUE JEAN RATY 53410 PORT BRILLET
MM BOUVART BOURON	FLORENCE	E.P.PU PERRINE DUGUE 1 ROUTE DE MONTSURS 53270 STE SUZANNE ET CHAMMES
MM HUBERT LEBLANC	CHRISTELLE	E.E.PU G.S. J. DE LA FONTAINE 11 RUE AUGUSTE RENOIR 53950 LOUVERNE

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM BOUTELOUP HERSENT	SYLVIE	E.P.PU GROUPE SCOLAIRE FERNAND VADIS 15 BIS BOULEVARD PASTEUR 53500 ERNEE
MM LESAULNIER FLEURY	NATHALIE	E.P.PU 4 RUE DE LA MAIRIE 53440 LA BAZOGE MONTPINCON
M. HACQUES	BRUNO	E.P.PU 11 RUE DES CAMELIAS 53970 L HUISSERIE
MM ROJELJ	DELPHINE	E.P.PU HILARD 14 RUE MARCEL CERDAN 53000 LAVAL
MM PONDEVY	CORINNE	E.M.PU G.S. MARCEL PAGNOL 30 PLACE DE LA COMMUNE 53000 LAVAL
MM LEMESLE MORISSON MORISSON	CORINNE	E.P.PU G. S CONSTANCE LAINE 2 RUE DE LA TOUR DU GUET 53400 CRAON
MM PLANCHAIS PRAUD	MARIE-CECILE	E.P.PU G. S CONSTANCE LAINE 2 RUE DE LA TOUR DU GUET 53400 CRAON
MM BOHEC GAUDRE	MAGALI	E.P.PU G. S CONSTANCE LAINE 2 RUE DE LA TOUR DU GUET 53400 CRAON
MM DINE BOTTELIN	PIERRETTE	E.P.PU CHEMIN DE COCAIGNE 21 RUE DE BRETAGNE 53320 MONTJEAN
MM CHAUDET	CORINNE	E.E.PU G.S. J. DE LA FONTAINE 11 RUE AUGUSTE RENOIR 53950 LOUVERNE
MM LE FELLIC	EVELYNE	E.P.PU G.S DU CHEMIN VERT BOULEVARD SAINT ROCH 53810 CHANGE
MM HAIGRON	CHANTAL	E.P.PU JULES FERRY 4 PLACE DU MAINE 53410 ST PIERRE LA COUR

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM BEASSE LEBEAUPIN	CLARISSE	E.E.PU G.S. JEAN JAURES 14 RUE DE L'ORIETTE 53230 COSSE LE VIVIEN
MM COSME	CECILE	E.M.PU G.S. MARCEL PAGNOL 30 PLACE DE LA COMMUNE 53000 LAVAL
MM SAVARY LECOQ	NELLY	E.M.PU G.S. LE LAC AVENUE SAINT EXUPERY 53940 ST BERTHEVIN
MM BRETIN TOUMOULIN	SANDRINE	E.P.PU ROBERT DOISNEAU 2 RUE DES ECOLES 53100 ST GEORGES BUTTAVENT
MM GILLET FOURON	GAELLE	E.M.PU BONO CAMPO G. S. 3 RUE DE LA PERRIERE 53960 BONCHAMP LES LAVAL
MM DAVENEL RUBIN	BEATRICE	E.E.PU BONO CAMPO G. S. 9 RUE DE L'ECOLE 53960 BONCHAMP LES LAVAL
MM BOUTTIER-LOCHU LOCHU	GERALDINE	ZRD ZONE DE REMPLACEMENT DEPARTEME
MM BAFFOU	MARIE-DANIELLE	E.P.PU GROUPE SCOLAIRE RUE DE L'EUROPE 53160 BAIS
MM DION PENNOGNON	CATHY	E.E.PU BONO CAMPO G. S. 9 RUE DE L'ECOLE 53960 BONCHAMP LES LAVAL
MM FOULIARD FRESNAIS	KARINE	E.P.PU 01 RUE DU VAL DE L'ARON 53100 MOULAY
MM MOUTEL CHAUVEAU	PEGGY	E.P.PU RPIC AMBRIERES ST LOUP COUESME 15 RUE DES LAURIERS 53300 AMBRIERES LES VALLEES
MM CHANDEMERLE	AURELIE	E.P.PU ROSA PARKS 53 RUE LAMARTINE 53100 MAYENNE

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : LAVAL

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. GAYSSOT	FREDERIC	E.E.PU MANUELA MONTEBRUN ROUTE DE BOUERE 53290 ST DENIS D ANJOU
MM CROUILLEBOIS DISSARD	AURELIE	E.P.PU LE TRAIT D'UNION 4 RUE DES OISEAUX 53200 GENNES LONGUEFUYE
M. FERRON	STANISLAS	CLG RENE CASSIN 27 PLACE THIERS 53500 ERNEE
M. BLANCHET	ANTOINE	E.P.PU LUCIE AUBRAC 437 RUE DES ARTISANS 53640 MONTREUIL POULAY
M. GUERIN	SAMUEL	IEN MAYENNE SUD OUEST RUE CITE ADMINISTRATIVE - MAC DO 53030 LAVAL CEDEX 9
MM LEFAS LEPROVOST	LUCIE	E.E.PU G.S. LA SENELLE 16 IMPASSE DE LA SENELLE 53000 LAVAL
MM PELLETIER	BETTINA	
MM ALLAIRE BREVET	EVELYNE	E.P.A. GERMAINE TILLION 61 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN 53000 LAVAL
MM LOUER LE LOUET	MARTINE	E.P.PU EUGENE IONESCO 16 RUE DE CHALONS DU MAINE 53950 LA CHAPELLE ANTHENAISE

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 06/11/2026

Le directeur académique des services de l'éd ucation nationale de Mayenne,

Le directeur académique,

Fabien AUDY

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 86.43 %, la part des hommes est de 13.57 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 85.00 %, la part des hommes est de 15.00 %.